

 <p>anteagroup Agence Sud 109 rue des Mercières 6914 RILLEUX LA PAPE</p> <p>EXPEDITEUR : Laurent MOIMEAUX Tél. : 06.20.71.77.37 Fixe : 04.37.85.19.77 E-mail : laurent.moimeaux@anteagroup.com</p>	Date : 09/07/2020 DESTINATAIRES : Voir tableau ci-dessous Dossier : LROP200187 <u>Maître d’Ouvrage :</u> Legal TP Lieu-dit La Deveze 873 rte dép 59, 30960 SAINT-JEAN-DE-VALÉRISCLE
Incendie de terril - Travaux de construction d’une tranchée pare-feu Compte-rendu de réunion de chantier n° 02 – sondages pelle du 06/07/2020	

<i>Intervenants</i>	<i>Entité</i>	<i>Tél. / portable</i>	<i>Mail</i>	<i>Présence (*)</i>	<i>Destinataire</i>	<i>Prochaine réunion (**)</i>
M. Frédéric LEGAL	LEGAL TP	07 86 76 89 19	etslegaltp@gmail.com	P	X	I
Madame Mylène LEGAL		04 66 34 52 78		P	X	I
M. Olivier LEFEBVRE	GEODERIS (Conseil technique)	06.87.71.87.05	olivier.lefebvre@geoderis.fr		X	
M. Olivier RENAULT (Ingénieur géotechnicien)	Anteagroup (Suivi des travaux)	06 23 34 24 06	olivier.renault@anteagroup.com		X	
M. Laurent MOIMEAUX (Ing. Travaux)		06 20 71 77 37	laurent.moimeaux@anteagroup.com	P	X	

(*) **Présente Réunion :** P : Présent, A : Convoqué Absent, EX : Convoqué Excusé, D : dispensé, I : Invité.
(**) **Prochaine réunion :** C : Convoqué, D : Dispensé, I : Invité.

En l’absence de remarques sous huit jours à compter de l’envoi du document, le présent compte-rendu sera considéré comme approuvé par tous les intervenants.

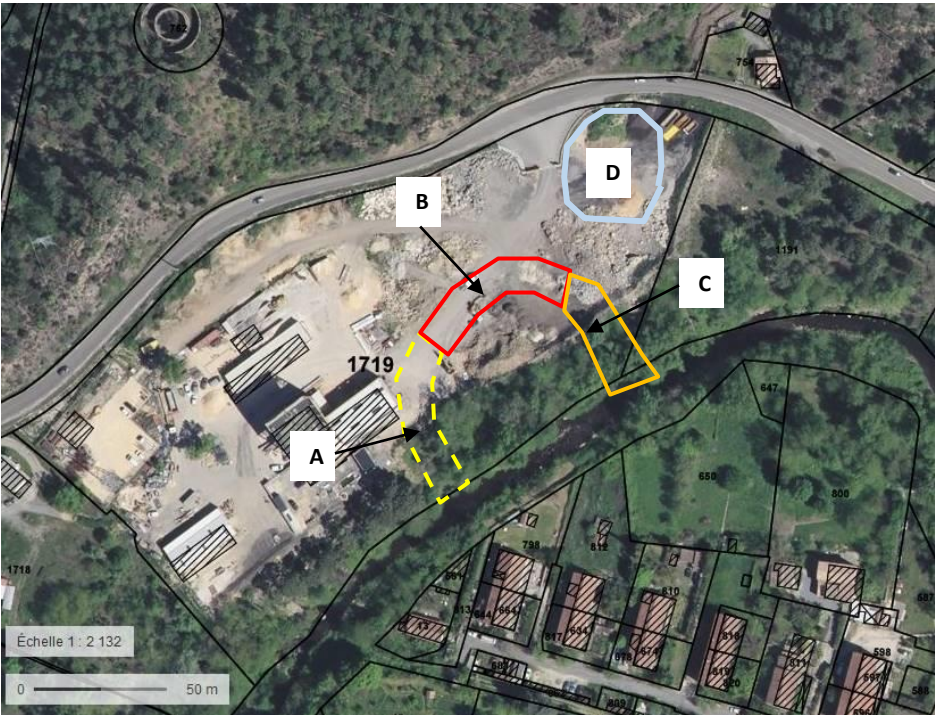
	ACTION PAR	ECHEANCE
<p>I –Avancement des travaux le 06/07/2020</p>  <p>Figure 1 : Situation de la tranchée de ceinturage</p> <p>A : Emprise approximative de la tranchée « Ouest » remblayée en juin dernier ; B : Emprise approximative de la tranchée centrale réalisée fin juin et remblayée semaine 27 (début juillet) avec des matériaux inertes ; C : Emprise de la tranchée « Est » en cours de réalisation semaine 28 ; D : Zone de dépôts des matériaux défournés</p> <p>La zone d’incendie semble totalement ceinturée par la tranchée. Les mesures réalisées à la caméra thermique par GEODERIS le 29/06/2020 ne montrent pas de zones d’échauffement à l’extérieur de la tranchée réalisée.</p> <p>⇒ Continuer ces contrôles régulièrement en parallèle de GEODERIS afin de s’assurer de l’absence d’échauffement à l’extérieur de la tranchée.</p> <p>1. Sondages de contrôle du remblaiement sur la tranchée Ouest « A »</p> <p>La tranchée « A » a été creusée – cf. photos GEODERIS du 16/06/2020 - jusqu’au terrain naturel jusqu’à l’Auzonnet. Elle a ensuite été remblayée.</p> <p>En raison de la présence, le 29 juin, de matériaux charbonneux en surface de la tranchée remblayée, il a été décidé de faire réaliser 2 sondages à la pelle pour apprécier l’épaisseur de la couche charbonneuse.</p> <p>Ces sondages ont été réalisés le 6 juillet en matinée.</p>	<p>Entreprise</p>	<p>1 fois par semaine au minimum</p>



Figure 2 : Situation des 2 sondages

Les deux fouilles à la pelle ont été descendues à 3 m de profondeur. Elles confirment que le remblaiement a été réalisé avec des matériaux non charbonneux. Ces derniers ne forment qu'une pellicule superficielle de 1 à 10 cm d'épaisseur, qu'il conviendra de purger avant de mettre en place la couverture finale sur la plateforme.



Figure 3 : Fouille à la pelle 1



Figure 4 : Fouille à la pelle 2

- ⇒ Les interrogations sur le remblaiement en surface de la tranche ouest sont levées. Il conviendra cependant de purger la pellicule charbonneuse au sol avant de mettre en place la couverture finale de la plateforme.

2. Tranchée centrale « B »

Le remblaiement de la tranchée centrale a été réalisé avec des matériaux non charbonneux.

Rappel Antea : La mise en place de matériaux charbonneux susceptibles de favoriser des ponts thermiques est à proscrire.



Figure 5 : Tranchée centrale le 6 juillet

3. Tranchée Est « C »

Il reste des matériaux charbonneux à purger jusqu'au niveau de l'Auzonnet.

Les terrains en place ont été touchés en fond de la partie amont de la tranchée. Il est encore nécessaire de poursuivre les terrassements jusqu'au niveau du cours d'eau. Deux grands arbres devront être abattus.



Figure 6 : Tranchée « Est » le 6 juillet

D'un commun accord, il a été convenu que l'entreprise LEGAL enverra des photos du fond de fouille à ANTEA (au 06 20 71 77 37 ou laurent.moimeaux@anteagroup.com), pour validation du fond de fouille par Antea avant début du remblaiement.

**ANTEAGROUP +
ENTREPRISE**

10 ou 11/07

4. Zone de dépôt

Rappel : Problématique d'écoulement des eaux de la buse passant sous la RD59 dont le débouché vient au contact de matériaux entreposés.

Nous conseillons de diriger ces eaux vers le vallon adjacent afin d'éviter une mise en charge des matériaux en dépôt sur la plateforme (cf. fig 7).

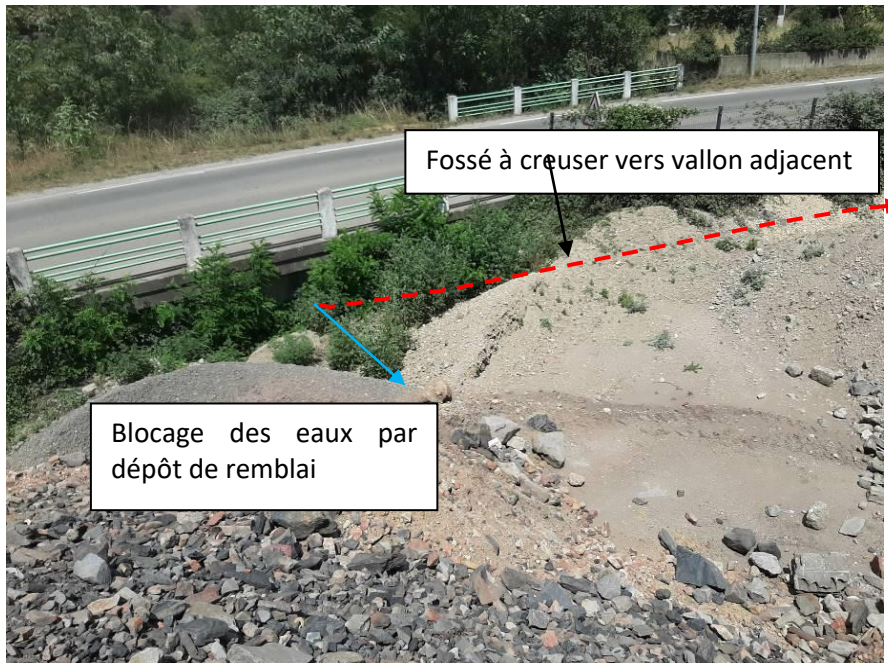


Figure 7 : débouché de la buse passant sous la RD 59

5. Rive gauche de l'Auzonnet

Le talus du terril a été mis à nu par les travaux de terrassement, hormis une ligne d'arbres en bordure du cours d'eau. Le risque principal est désormais lié à une érosion du talus, par suite du ruissellement ou en cas de crue de l'Auzonnet. La solution la plus économique consistera à favoriser la revégétalisation du talus (par hydroseeding ou replantation) dans les zones où la température de surface le permet.

En parallèle, on cherchera éloigner du talus les eaux de ruissellement issues de la plateforme. Prévoir ainsi une légère déclivité de la plateforme vers le nord.



ENTREPRISE

Juillet

ENTREPRISE

Automne

«

Juillet



Figure 8 : Talus en rive gauche de l'Auzonnet

	ACTION PAR	ECHEANCE
<p><u>II – Prescriptions générales</u></p> <p>Une couverture de matériaux limoneux peu perméables sur le terril ceinturé et sur le talus de l'Auzonnet permettra de limiter les arrivées d'air dans le terril et de diminuer les températures en surface en vue d'une reprise de la végétation sur la berge.</p> <p>L'entreprise LEGAL envisage ensuite une couverture en concassé sur l'ensemble de la plateforme (pour gestion des envols de poussières et pour la traficabilité)</p> <p>Un lever topographique de récolement de la position de la tranchée est à réaliser d'ici la fin de chantier. Nous conseillons de compléter ce lever par un lever du terril jusqu'à l'Auzonnet et un lever de la zone de dépôt.</p> <p>Des sondages seront à réaliser sur la plateforme afin de contrôler dans la durée le phénomène d'échauffement du terril. Nous conseillons d'implanter 3 sondages à l'extérieur de la tranchée et 2 à l'intérieur du périmètre circonscrit. La profondeur de ces sondages sera de 10 à 15 m. Ils seront munis d'un tube en inox permettant de passer une sonde thermographique et relevés régulièrement afin de contrôler l'évolution de la combustion du terril (T°, extension de l'incendie). Pour ce faire, l'entreprise LEGAL envisage de consulter le foreur « SIC INFRA 42 ».</p>	<p>Entreprise</p> <p>Entreprise</p> <p>Entreprise</p>	<p>Juillet/Août</p> <p>Juillet</p> <p>A la fin du chantier de terrassement</p>
<p><u>III– Sécurité, santé, environnement</u></p> <p>L'accès à pied dans les tranchées terrassées verticalement en redans est à prohiber en raison des risques d'éboulement et de brûlure.</p> <p>Les opérateurs sur chantier (surtout le pellicier) devront continuer à être munis d'un détecteur de gaz (CO, CO2)</p>	<p>Entreprise</p>	<p>immédiat</p>

Prochaine réunion : A définir avec l'entreprise en fonction de l'avancement du chantier.